

À mesure que les programmes et les établissements universitaires se multipliaient au Canada, les gouvernements fédéral et provinciaux se sont intéressés de plus en plus au financement des universités et à la planification de leur essor. Au départ, les contributions fédérales ont pris la forme de subventions proportionnées à la population des provinces ou aux dépenses de fonctionnement des établissements. Par la suite, les transferts d'impôt aux provinces pour l'enseignement et les autres services sociaux ont remplacé le soutien fédéral direct.

Les dépenses de fonctionnement des universités canadiennes relatives à l'année scolaire 1987-1988 ont été évaluées à 6,3 milliards de dollars, dont 4,2 milliards ont été versés par les provinces et 680 millions par le gouvernement fédéral. Pour la même année, les paiements des frais de scolarité par les étudiants se sont élevés à 792 millions de dollars, soit à 12,6 p. cent des revenus de fonctionnement (voir l'appendice E).

Les provinces assurent le financement des collèges communautaires. Certaines les subventionnent intégralement; toutes leur accordent des fonds considérables. Quant au degré d'autonomie des collèges, il varie d'un établissement à l'autre.

L'enseignement des métiers est financé par des subventions des gouvernements fédéral et provinciaux, ainsi que par des contributions du secteur privé. Le coût de la formation professionnelle dans le secteur industriel peut être payé à même les fonds publics, totalement ou en partie, ou être entièrement à la charge de l'entreprise elle-même. Il arrive qu'en vertu d'ententes sur le partage des coûts, le gouvernement fédéral rembourse les frais des entreprises qui assurent la formation en cours d'emploi.

La *Loi sur la réadaptation professionnelle des invalides* (loi fédérale) vise à faciliter l'enseignement des métiers aux handicapés. Le gouvernement fédéral rembourse aux provinces 50 p. cent du coût des programmes qui permettent aux invalides de subvenir, entièrement ou partiellement, à leurs besoins. Les provinces dispensent cet enseignement soit directement, dans leurs collèges communautaires ou leurs écoles de métiers, soit par l'entremise du secteur privé (dont elles paient les services) ou d'organismes bénévoles.

L'éducation des adultes est défrayée en grande partie par les participants.